

Atelier

« Evaluation du degré de gravité et classification des procédures »

Animé par Elodie Bouchoux, Delphine Denais-Laliève, Stephan Langonnet

Le mardi 11 décembre 2018
à Paris

Deux sessions disponibles :
Matin de 9h à 12h
Après-midi de 13h30 à 16h30

Inscription obligatoire – Nombre de participants limité à 48 / session

La Directive 2010/63/UE sur la protection des animaux à des fins scientifiques a introduit l'exigence de classification des procédures au moment de la demande d'autorisation de projet (classification prospective). Elle oblige également à évaluer la gravité réelle pour chaque animal utilisé dans une procédure (évaluation *a posteriori*) notamment pour la réalisation des statistiques annuelles. Ces deux processus offrent l'opportunité d'application du principe des 3Rs avec comme objectif l'amélioration du bien-être animal.

La cohérence de l'attribution des degrés de gravité dans les États membres contribue à l'harmonisation en matière d'utilisation des animaux et de réalisation des rapports statistiques.

Le groupe de travail FELASA / ESLAV / ECLAM, travaillant sur des lignes directrices sur ce sujet accompagnées d'exemples, a animé plusieurs ateliers réussis lors du Congrès FELASA de 2016. Il est apparu à cette occasion des différences de perception importantes entre les participants lors de l'évaluation de la gravité.

La Commission Européenne a proposé à FELASA de mettre en place un « Road Show » d'ateliers sur la gravité des procédures dans l'ensemble des États membres afin de promouvoir une approche cohérente. Ces ateliers, organisés par les associations nationales, laisseront une grande part à l'interactivité via la revue de plusieurs cas concrets.

La participation à cet atelier est gratuite ; cependant, étant donnée la nature interactive de l'atelier, le nombre de participants est limité à 48 par session et l'inscription est obligatoire. D'autres ateliers seront organisés prochainement.